

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2023\_8\_1

L' an deux mille vingt trois, le lundi 25 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 19 Septembre 2023

Présents : 23

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Création d'emplois suite  
à avancement de grade**

**Pouvoirs** :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-François BORIE

Dans le cadre des avancements de grade 2023, il est nécessaire de créer les nouveaux grades des agents promus.

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Considérant le tableau des avancements de grade 2023,  
Considérant les Lignes Directrices de Gestion,**

**DECIDE :**

- 1) D'accéder à la demande du Président afin d'établir le tableau annuel d'avancement de grade
- 2) A compter du 25/09/2023, la création du grade suivant par avancement de grade :
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet de 14 heures
- 3) A compter du 01/12/2023, la création du grade suivant par avancement de grade :
  - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet de 35 heures
- 4) Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant

seront inscrits au budget de la Communauté de communes et de ceux à venir.  
5) De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le  
ID : 007-200039832-20230925-D\_2023\_8\_1-DE

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le